

FONDS AIR VEHICULES POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE destinée aux PROFESSIONNELS

achetant ou effectuant une location longue durée ou une location avec option d'achat d'un véhicule utilitaire léger ou d'un poids lourds à « faibles émissions » (électrique ou gaz naturel pour véhicules -GNV- ou gaz de pétrole liquéfié -GPL- ou hydrogène) ou de vélo-cargo, triporteur, avec ou sans assistance électrique, avec ou sans mise à la casse d'un véhicule léger ou d'un poids lourd ou effectuant une adaptation de véhicule utilitaire ou effectuant une adaptation de véhicule utilitaire léger au GPL ou GNV ou à l'électricité (changement de motorisation du véhicule)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ENTREPRISES

Cadre réservé au prestataire technique instructeur désigné par LE GRESIVAUDAN

Entreprise

Date de dépôt :

Numéro de dossier :

***Vous êtes un professionnel et souhaitez investir dans un
nouveau véhicule faibles émissions ?***

LE GRESIVAUDAN vous accompagne !

**Le Prestataire instructeur désigné par LE GRESIVAUDAN est la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).
Il instruit tous les dossiers déposés par les professionnels et répond à vos questions.**

Tél : 04 76 70 82 09 (standard CMA) - demander l'instructeur Fonds air véhicule Grésivaudan

Mail : FAVpro@le-gresivaudan.fr

Rappel :

Au Préalable : Prise de contact par téléphone ou mail avec le prestataire instructeur désigné par LE GRESIVAUDAN pour valider le projet et vérifier l'éligibilité et retrait du dossier **AVANT tout engagement, achat ou contrat de location du véhicule.**

→ Attention pour être éligible, le véhicule ne doit pas avoir été commandé

1/ Identité du porteur de projet

Le chef d'entreprise :

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone / portable :

Mail :

2/ Identité de l'entreprise

Raison sociale :

Enseigne :

Adresse complète :

Téléphone / portable :

Mail :

Site internet :

Horaire d'ouverture :

Territoire géographique d'intervention :

Activité principale :

Date de début d'activité :

N° d'inscription RCS ou RM :

Code APE :

N°SIRET :

Forme juridique ou statut :

Entreprise Individuelle EURL SARL

Micro-entreprise SNC SA

Autre (*précisez*) :

Nombre de salariés : Année N : Année N-1 :

CA annuel : Année N : Année N-1 :

Adhésion à une association de commerçants, un syndicat professionnel : Oui Non

Si oui, merci de préciser :

3/ Descriptif de l'investissement (1 fiche par véhicule si plusieurs demandes)

Nom et version du véhicule :

Type de véhicule :

Petit VUL ≤ 2.5t Grand VUL/Petit PL > 2,5 t et ≤ 7 t PL > 7t

Energie GNV Electrique Hydrogène GPL

Changement de motorisation vers du :

GNV Electrique GPL

Vélocargo, triporteur, remorque avec assistance électrique

Vélocargo, triporteur, remorque avec assistance électrique

Moyen d'acquisition :

Location avec Option d'Achat

Location Longue Durée

Achat

Etat du véhicule : Neuf

Occasion

INVESTISSEMENT	COUTS HT
Coût du véhicule ou du changement de motorisation	
RESSOURCES	MONTANTS
Autofinancement	
Emprunts	
Aide du Fonds Air Véhicules sollicitée	
Autres (à préciser) <i>ex : bonus d'Etat</i>	
TOTAL	

4/ Dans le cas d'un changement de véhicule, informations sur l'ancien Véhicule

Mise à la casse de l'ancien VUL/PL: Oui Non

Motorisation : Diesel Essence Autre :.....

Type de véhicule :

Petit VUL ≤ 2.5t Grand VUL/Petit PL > 2,5 t et ≤ 7 t PL > 7t

Date de 1^{ère} immatriculation du véhicule :

N° de vignette Crit'Air du véhicule :

Non classé Crit'Air 5 Crit'Air 4 Crit'Air 3 Crit'Air 2
 Crit'Air 1 Electrique

Kilométrage moyen /an du véhicule :

- de 6000km entre 6000 et 12 000 km + de 12 000km

5/ Déclaration sur l'honneur :

Achat et revente du véhicule

Le demandeur certifie exact les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à LE GRESIVAUDAN toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Pour un véhicule acquis, le demandeur s'engage à ne pas revendre le véhicule et à fournir la preuve, à toute demande de GRESIVAUDAN, de la possession du véhicule pendant la durée du règlement du dispositif

Pour un véhicule loué, le demandeur s'engage à ne pas modifier le contrat et à fournir la preuve, à toute demande de GRESIVAUDAN, de la possession du véhicule pour une durée de deux ans suivant la conclusion du contrat

Fait à le

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Aides « de minimis » octroyées et à venir

Je soussigné,..... représentant légal ou dûment habilité de **entreprise unique** au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (1), atteste sur l'honneur :

n'avoir reçu aucune aide de minimis durant les trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours à la date de la présente déclaration.

ou

avoir reçu ou demandé durant les trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours à la date de la présente attestation, des aides de minimis ne dépassant pas le plafond de 200 000 euros ou 100 000 euros pour une entreprise unique de transport de marchandises par route pour compte d'autrui

Fait à le

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature :

Tout dossier de demande de subvention doit être envoyé avant tout achat, engagement ou contrat de location.

- **par email au prestataire technique instructeur désigné par LE GRESIVAUDAN (la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) à : FAVpro@le-gresivaudan.fr**
- **Envoi par courrier possible à LE GRESIVAUDAN 390 rue Henri Fabre 38920 CROLLES**

6/ Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Le dossier de demande de subvention complété et signé
- Une copie renseignée et signée du règlement.
- Une copie du **devis** du véhicule ou d'adaptation de motorisation, ou du **projet de contrat de location longue durée ou location avec option d'achat sur une durée minimum de 24 mois.**
- L'extrait d'immatriculation au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés datant de moins de 3 mois
- RIB
- Attestations fiscales et sociales de l'URSSAF, TVA et des impôts
- Pour les commerçants non-sédentaires, un justificatif de domicile et une carte de commerçant non sédentaire en cours de validité ou d'une autorisation valide délivrée par une commune du GRESIVAUDAN

7/ Pièces à fournir pour paiement

- Une copie de certificat d'immatriculation indiquant la masse en charge maximale admissible du véhicule en service en KG ou PTAC (code F2) pour le véhicule éligible à l'aide financière (hors vélocargos, triporteurs, remorques vélos).
- Facture d'acquisition, de modification ou première facture acquittée pour les locations longue durée ou avec option d'achat

La feuille de route indiquant l'immatriculation du véhicule dans le cas de la LLD ou LOA de VUL ou de PL

Une photo prouvant la bonne apposition sur le véhicule aidé de l'autocollant fourni par LE GRESIVAUDAN indiquant que l'achat ou la location du véhicule a été soutenu par les financeurs

En cas d'achat de véhicule d'occasion :

- Un certificat de cession du véhicule
- Une copie du certificat d'immatriculation au nom du vendeur ou dans le cas de vélo cargo, et remorques, la facture d'origine au nom du vendeur

Pour les cas d'adaptation de véhicules, la copie de la carte grise modifiée

En cas de mise à la casse d'un véhicule :

- La preuve que le véhicule mis à la casse appartenait bien au bénéficiaire, spécifiant la date de 1^{ère} immatriculation du véhicule, son genre national et sa source d'énergie (carte grise de l'ancien véhicule barré ou à défaut une attestation sur l'honneur),
- La preuve de la mise à la casse auprès d'un centre « véhicules hors d'usage" VHU agréé ou à une installation agréée de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage dans les 3 mois précédant ou les 6 mois suivant la facturation du nouveau véhicule (copie du cerfa 143-65*01)
- Une attestation sur l'honneur spécifiant que le véhicule ancien n'est ni gagé, ni considéré comme un « véhicule endommagé » au sens des dispositions des articles L. 327-1 à L. 327-6 du code de la route et qu'il est assuré à la date de sa remise pour destruction ou de sa cession

8/ Autorisations

J'autorise LE GRESIVAUDAN et/ou ses partenaires à me contacter pour témoigner de l'usage de mon véhicule à des fins d'études/d'évaluation ou de valorisation de cette bonne pratique.

J'autorise LE GRESIVAUDAN et/ou ses partenaires à me contacter pour prendre des photos de mon véhicule faibles émissions à des fins d'études/d'évaluation ou de valorisation de cette bonne pratique.

Comment avez-vous été informé de l'existence du dispositif d'aide du GRESIVAUDAN ?

Concessionnaire automobile Publicité internet Fédération professionnelle

Réunion/stand du Grésivaudan lors d'un événement

Mailing Autres:

Votre interlocuteur unique pour le dossier : Le Prestataire instructeur désigné par LE GRESIVAUDAN est la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Il instruit tous les dossiers déposés par les professionnels.

Pour toutes questions sur l'éligibilité ou le dossier :

Tél : 04 76 70 82 09 (standard CMA)

Demander l'Instructeur Fonds air véhicule pro Grésivaudan

Mail : FAVpro@le-gresivaudan.fr

Toutes les informations sur cette aide sur le site du Grésivaudan : www.le-gresivaudan.fr

Si vous désirez bénéficier de l'aide de GRDF pour le flochage des véhicules GNV :

Prendre contact avec Eric BERNARD : eric-b.bernard@grdf.fr tél : 06 84 17 02 71 / ligne directe : 04 75 79 62 05